



ENJEU 1

DES INTERVENTIONS PRÉCOCES, RAPIDES ET CONTINUES

Pour favoriser des interventions précoces, rapides et continues auprès de tous les enfants et de tous les élèves, le gouvernement :

- révisera le modèle de financement qui s'applique aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- ajoutera des ressources spécialisées de façon à augmenter l'offre de services intégrés et à améliorer l'accompagnement des élèves ayant des besoins particuliers dans les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes;
- publiera une stratégie interministérielle concertée entre le ministère de la Famille, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Santé et des Services sociaux sur les services éducatifs aux jeunes enfants 0-8 ans. Cette stratégie visera notamment à favoriser la continuité, la qualité et l'accessibilité des services éducatifs, de la petite enfance jusqu'à la fin du premier cycle du primaire, et à assurer les bases en littératie et en numératie;
- poursuivra le déploiement de la maternelle 4 ans à temps plein en complémentarité avec l'offre des services de garde éducatifs à l'enfance.
- analysera l'opportunité de prolonger la période obligatoire de fréquentation scolaire de 16 à 18 ans, ou jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification, en offrant aux élèves des parcours correspondant à leurs besoins, notamment en matière de formation qualifiante.

